SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
9, rue Pierre Curie - 95300 PONTOISE

Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical du 12 octobre 2022

Date de Convocation : le 7 octobre 2022
Date d'Affichage : le 12 octobre 2022
Nombre de délégués :
En exercice : 30
Présents : 23
Votants : 23. Soit un total de 59 voix.
(3 voix par délégué EPCI (CACP et CCVC) et 1 voix pour les délégués des communes indépendantes).

L'an deux mille vingt-deux le 12 octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PEZET,

Etaient présents :

M. Michel PICARD, M. Joël VANDAMME, M. Rachid BOUHOUCH, M. Xavier COSTIL, Mme Michèle BARATELLA, M. Olivier FOURCHES, M. Gilles LE CAM, M. Antoine ARTCHOUNIN, M. Emmanuel PEZET, M. Laurent LAMBERT, M. Jean-Marie ROLLET, M. Bernard ROZET (suppléant de M. Gilbert DÉRUS), M. Nicolas WISNIEWSKI, M. Norbert LALLOYER, M. Michel FINET, M. Marcel ALLEGRE, M. Alain MATEOS, Mme LEGAINEUR (suppléante de Mme Nadine NINOT), M. Jean-Marie RUFFIANDIS, M. Angélo NORIS, M. Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD, M. Philippe CHAUVIN, M. Jean ABONDANCE.

Absents excusés :

M. Didier DAINE

M. Régis LITZELLMANN

M. Hervé FLORCZAK

M. Gilbert DÉRUS (représenté par M. Bernard ROZET)

M. Xavier LANIO

M. Thierry LEROY

Mme Nadine NINOT (représentée par Mme LEGAIGNEUR)

Mme Daisy DESLANDES

M. Marc GIROUD

M. Rachid BOUHOUCH a été désigné **secrétaire de séance.**

Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20221012-DCS-2022-10-199-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2022

Tél. : 01 30 32 74 28 - Fax : 01 34 25 90 27 - E-mail : contact@siarp.fr

COMITE SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2022

4-Objet : Décision modificative n°1 du budget régie maîtrise d'œuvre du SIARP

Rapporteur : le Vice-Président en charge des Affaires Budgétaires
Rédacteur : B. LUTZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction comptable et budgétaire M 49,

Monsieur le Vice-Président en charge des Affaires Budgétaires rappelle à l'assemblée que le Comité Syndical peut apporter au budget du SIARP des modifications afin d'ajuster les crédits dans les sections d'exploitation et d'investissement.

A ce titre, il est nécessaire de régulariser des écritures relatives aux opérations groupées :

- Annulation du titre n°9 bd 5 année 2021 pour un montant de 9 450,00 €,
- Annulation du titre n° 8 bd 5 année 2021 pour un montant de 4 000,00 €,
- Annulation du mandat n° 1 bd 1 année 2021 pour un montant de 13 450,00 €.

Il s'avère nécessaire, sur la SECTION D'EXPLOITATION :

- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 673 « annulation de titre sur exercice antérieur » concernant la maîtrise d'œuvre sur les opérations groupées BV 18 Bis, BV Menucourt et BV Côtes Bizières, pour un montant de 13 450,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en recettes sur l'imputation 773 « annulation de mandat sur exercice antérieur » concernant la rémunération perçue pour la mise à disposition du personnel, pour un montant de 13 450,00 €.

Le document budgétaire est annexé à la présente délibération.

Ceci exposé,

Le Comité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE les opérations énoncées ci-avant.

ET AUTORISE le Président à transmettre la présente délibération au Contrôle de légalité.

Pour extrait conforme,

Emmanuel PEZET,
Président.

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
SIARP

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif (hiérarchique ou gracieux) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire. Le recours peut être déposé au moyen d'un Télérecours sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20221012-DCS-2022-10-199-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2022